

Certains parents ont récemment manifesté leurs regrets de ne pouvoir suivre comme ils le souhaiteraient, la scolarité de leur enfant : horaires de travail ne permettant pas d'accompagner ou de venir chercher l'enfant à l'école, parents séparés et/ou éloignés, documents affichés sur les panneaux lus trop rapidement, mots d'informations perdus sur le chemin de l'école, etc...

C'est pourquoi, en plus des moyens d'informations déjà existants, je vous propose de vous envoyer les informations importantes de la vie de la classe par courrier électronique.

En aucun cas, cette solution ne saurait se substituer au contact direct, que je souhaite privilégier. Il s'agit simplement d'un petit plus qui peut rendre service à certaines familles.

Si vous êtes séparés, merci de transmettre ce message à votre ex-conjoint(e). Le suivi de la scolarité d'un enfant (sauf cas spécifiques prévus par la loi), est un droit pour chacun des deux parents.

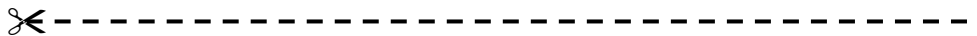
Ces adresses ne seront conservées que pour l'année scolaire en cours, et seront réservées à l'usage défini ci-dessus.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de réclamation et de suppression des informations nominatives le concernant.

Je me tiens à votre disposition pour toute information complémentaire.

Jacky T.

Merci de retourner le plus rapidement possible ce coupon à l'école.



- Nous ne souhaitons pas recevoir de messages électroniques.
- Je souhaite recevoir ces messages. Prénom de l'enfant :

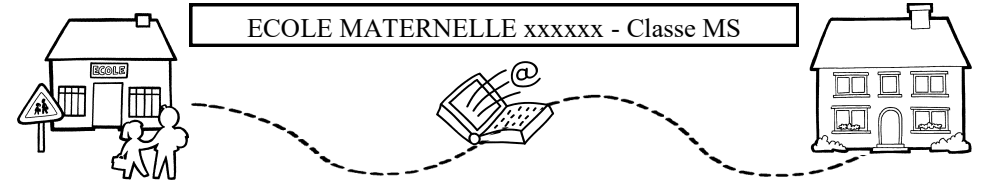
*Il est possible de n'indiquer qu'une seule adresse par famille. **Merci d'écrire très lisiblement.***

Courriel du parent 1 : @

Courriel du parent 2 : @

Signatures :

Pour s'inscrire, il est aussi possible d'envoyer un courriel directement à
en précisant bien dans le message vos nom et prénom ainsi que ceux de l'enfant concerné.



Certains parents ont récemment manifesté leurs regrets de ne pouvoir suivre comme ils le souhaiteraient, la scolarité de leur enfant : horaires de travail ne permettant pas d'accompagner ou de venir chercher l'enfant à l'école, parents séparés et/ou éloignés, documents affichés sur les panneaux lus trop rapidement, mots d'informations perdus sur le chemin de l'école, etc...

C'est pourquoi, en plus des moyens d'informations déjà existants, je vous propose de vous envoyer les informations importantes de la vie de la classe par courrier électronique.

En aucun cas, cette solution ne saurait se substituer au contact direct, que je souhaite privilégier. Il s'agit simplement d'un petit plus qui peut rendre service à certaines familles.

Si vous êtes séparés, merci de transmettre ce message à votre ex-conjoint(e). Le suivi de la scolarité d'un enfant (sauf cas spécifiques prévus par la loi), est un droit pour chacun des deux parents.

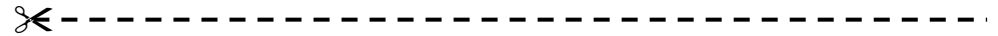
Ces adresses ne seront conservées que pour l'année scolaire en cours, et seront réservées à l'usage défini ci-dessus.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de réclamation et de suppression des informations nominatives le concernant.

Je me tiens à votre disposition pour toute information complémentaire.

Jacky T.

Merci de retourner le plus rapidement possible ce coupon à l'école.



- Nous ne souhaitons pas recevoir de messages électroniques.
- Je souhaite recevoir ces messages. Prénom de l'enfant :

*Il est possible de n'indiquer qu'une seule adresse par famille. **Merci d'écrire très lisiblement.***

Courriel du parent 1 : @

Courriel du parent 2 : @

Signatures :

Pour s'inscrire, il est aussi possible d'envoyer un courriel directement à
en précisant bien dans le message vos nom et prénom ainsi que ceux de l'enfant concerné.